



PRELEVEMENT INTERNAT 2020-2021

Lycée Julien GRACQ

Afin de faciliter votre gestion des créances envers le lycée, nous vous proposons la **procédure de prélèvement automatique**. Ce service est facultatif ; il est toujours possible de payer à réception de facture par chèque ou en espèces.

Si vous optez pour le prélèvement, veuillez nous retourner le coupon ci-dessous ainsi que le mandat joint.

L'échéancier s'établit comme suit : **Total Internat 2020-2021 : 1450 €**

590 €	9 octobre 2020 196 €	10 novembre 2020 196 €	10 décembre 2020 : 198 € ou solde 1er trimestre
430 €	10 janvier 2021 : 143 €	10 février 2021 : 143 €	10 mars 2021 : 144 ou solde 2ème trimestre
430€	11 mai 2021: 143 €	10 juin 2020 : 143 €	7 juillet 2020 : 144 € ou solde 3ème trimestre

NB : l'attribution des bourses peut réduire le montant des prélèvements

- Vous recevrez régulièrement des factures relatives à l'internat. Elles sont destinées à vous informer du coût réel du service de restauration. En cas de prélèvement automatique, **vous ne devez en aucun cas en tenir compte pour le paiement.**

Nous insistons sur l'importance de provisionner suffisamment votre compte bancaire afin d'éviter des rejets et par conséquent des frais (supportés par les familles).

L'autorisation de prélèvement à laquelle vous souscrirez est valable pour une durée illimitée. Elle peut être éteinte :

- par décision de l'agent comptable en cas de rejets répétés,
- de fait, à l'issue de la scolarité de votre enfant au lycée,
- sur demande expresse de la famille.

✂-----

COUPON A DETACHER ET A RENDRE A L'INTENDANCE AU PLUS TARD LE 14 septembre 2020

Je soussigné souscris à la procédure de prélèvement compte tenu des informations ci-dessus.

NOM DES PARENTS :

NOM ET PRENOM DE(S) L'ELEVE(S) :

.....

CLASSE :

VEUILLEZ REMPLIR LE DOCUMENT JOINT ET **FOURNIR UN RIB.**

Fait à, leSignature,